

Le Dossier Médical Partagé : Un service de santé connecté, pour déconnecter l'esprit léger !



©Getty Images

Les prochaines vacances approchent, vous êtes occupé par les préparatifs et avez hâte de déconnecter. Mais... êtes-vous sûr d'avoir pensé à TOUT ? Cette année, avant d'éteindre vos écrans, ayez le bon réflexe : créez et renseignez votre DMP et celui de vos enfants !

Véritable « mémoire de la santé », ce carnet de santé numérique est gratuit et hautement sécurisé.

Lâcher son smartphone oui, négliger sa santé non !

Avec une trousse à pharmacie bien garnie calée entre la crème solaire et les chaussettes anti-ampoules, vous pensez être paré contre les tracas de l'été. Mais un autre 'essentiel' santé vient maintenant compléter la panoplie du parfait voyageur : le Dossier Médical Partagé.

Car même en été, les soucis de santé ne connaissent pas de répit. Il faut ainsi parfois consulter un médecin qui ne vous connaît pas.

Alors avant de couper votre smartphone et de fermer votre ordinateur, pensez à créer votre Dossier Médical Partagé via l'appli dédiée ou sur dmp.fr, ou encore en pharmacie.

Virus ? Petit bobo ?
Vous êtes en vacances et une information concernant votre santé vous manque ?
Pas de panique, votre DMP est là pour vous rafraîchir la mémoire !

Le DMP, un atout pour une prise en charge de qualité, même loin de chez vous.

Le DMP ouvert, il ne reste plus qu'à remplir quelques informations clés : antécédents médicaux (asthme, troubles de la thyroïde, hypertension, diabète, etc.), allergies et intolérances, dates des derniers vaccins, personnes à contacter en cas d'urgence.

Ce geste simple permettra au médecin qui vous prendra en charge pour la première fois d'accéder, avec votre accord, à ces précieux renseignements.

En plus, l'Assurance Maladie verse dans le DMP l'historique des soins remboursés au cours des 24 derniers mois. Alors, plus besoin d'encombrer vos valises avec tous les papiers santé de la famille, le DMP s'occupe de tout !

Pratique pour les familles : la nouvelle version de l'appli DMP permet de créer plusieurs profils (celui des enfants, de son conjoint) et de sauvegarder les identifiants de connexion.

À noter : pour le moment, la création d'un DMP pour les moins de 18 ans n'est possible qu'auprès d'un professionnel de santé ou d'une caisse d'Assurance Maladie.



Je suis enceinte, que mettre dans mon DMP ?

- ✓ **Des informations concernant d'éventuels antécédents médicaux ou obstétricaux :** hypertension artérielle, diabète gestationnel, etc. survenus lors de précédente(s) grossesse(s) par exemple.
- ✓ **Les synthèses ou compte-rendus des dernières consultations et résultats d'exams réalisés tels que** bilans sanguins, dépistages, sérologies (toxoplasmose, rubéole), échographies.
- ✓ **Sans oublier :** traitements, allergies notamment à des médicaments.

➔ Plus d'informations sur dmp.fr

©Getty Images

